

**Comité sectoriel de la sécurité sociale et
de la santé**

CSSSS/16/182

**AVIS N° 16/46 DU 4 OCTOBRE 2016 RELATIF À LA DEMANDE D’
“INTERCOMMUNALE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS COUILLET » CONCERNANT LA CANDIDATURE DE MONSIEUR
MATHIEU BRIOL AUX FONCTIONS DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l’institution et à l’organisation d’une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l’arrêté royal du 12 août 1993 *relatif à l’organisation de la sécurité de l’information dans les institutions de sécurité sociale*;

Vu la demande d’ "Intercommunale de collecte et de valorisation des déchets ménagers Couillet";

Vu le rapport d’auditorat de la Plate-forme eHealth reçu le 30 juin 2016;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

A. OBJET DE LA DEMANDE

1.1. L’ “Intercommunale de collecte et de valorisation des déchets ménagers Couillet” soumet la candidature de monsieur Mathieu Briol aux fonctions de conseiller en sécurité à l’avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

B. EXAMEN DE LA DEMANDE

- 2.1.** Il apparaît du curriculum vitae du candidat, joint en annexe de la demande, qu'il dispose de bonnes connaissances en informatique et en sécurité de l'information. Il possède de bonnes connaissances théoriques de la réglementation relative à la protection de la vie privée et du réseau de la sécurité sociale.
- 2.2.** Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celles de conseiller en sécurité. Il ne fait pas partie du personnel de l'organisation et exerce la fonction de conseiller en sécurité. En cette qualité, il fait directement rapport au directeur général.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 8 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé

rend un avis positif.

Yves ROGER
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--